

# Congrès du CSCSO 2025

Du 18 mars au 22 mars 2025



## Destination 2026

### DEUXIÈME CONVOCATION

Westin Ottawa 285.00\$/par nuit

*Le prix de la chambre est soumis à des taxes et à des frais par chambre.*

Date limite: 20 février, 2025

Prendre note: Les réservations de chambre doivent être effectuées par l'intermédiaire de W.E. Union Travel.

#### Frais d'inscription:

\*L'inscription en ligne fermera 5 jours ouvrables avant le Congrès.

Type de lettre de créance	Frais si l'inscription est faite le ou avant le 18 mars 2025
Délégué(e)	450.00\$
Substitut	450.00\$
Invité(e)	450.00\$

\*Aucun remboursement ou annulation ne sera possible après le 10 mars, 2025.  
\*Le paiement intégral doit être reçu le ou avant le 18 mars, 2025, sinon des frais de retard de 100\$ seront appliqués à chaque délégué(e).

Important : si vous avez besoin d'aide financière pour les petites sections locales, de services de garde d'enfant sur place ou de toute autre exigence en matière d'accessibilité (malentendant, triporteur, etc.), veuillez consulter le site Web du SCFP-Ontario à l'adresse <https://cupe.on.ca/fr/> et compléter les formulaires requis d'ici le 24 février 2025.

Congrès du CSCSO 2025 – Deuxième Convocation

## Informations sur l'hôtel

Le Congrès se tiendra au [The Westin Ottawa](#).

Téléphone: 1(888) 676-7747 [Mentionnez [Congrès CSCSO](#) lors de la réservation de votre (vos) chambre(s)]

Lien pour la réservation de(s) chambre(s): <https://wetravel.eventsair.com/cupe-on-osbcu-convention-mar-2025>

**Besoins particuliers:** Si vous avez des besoins particuliers en matière d'hébergement, veuillez en informer W.E. Travel lors de la réservation de votre chambre.

## Plan de voyage:

Les partenaires officiels sont Air Canada et VIA Rail. Les tarifs standard donnent droit à une réduction de 5% et tous les autres tarifs à une réduction de 10% lorsque vous réservez votre voyage auprès de notre agence de voyage officielle, W.E. Union Travel (les tarifs de case ne sont pas applicables). Pour bénéficier de la réduction, vous aurez besoin d'un numéro de carte de crédit pour le traitement. W.E. Union Travel fournira le tarif le plus bas possible au moment de la réservation. Les tarifs ne sont garantis qu'une fois les billets émis.

**Numéro de téléphone pour les réservations: 1(888)-676-7747**

**AIR CANADA CODE: THAKWMC1**

**VIA RAIL CODE: 710696**

## Inscription

La date butoir de l'inscription [EN LIGNE](#) est le **lundi 10 mars, 2025 à 11h59 PM**.

Après cette date, toutes les inscriptions peuvent être effectuées [EN PERSONNE](#) lors du Congrès.

Anglais:

<https://cupe.on.ca/event-registration-osbcu-convention-2025/>

Français:

<https://cupe.on.ca/fr/inscription-congres-cscso-2025/>

***Toute section locale n'étant pas en mesure de s'inscrire en ligne devrait communiquer avec Winnie Lau au SCFP-Ontario à l'adresse [wlau@cupe.on.ca](mailto:wlau@cupe.on.ca)***

## Admissibilité

### **Critères d'admissibilité des sections locales pour assister au Congrès conformément aux Règlements administratifs du CSCSO.**

4.1.07 *Aucune section locale non-affiliée et/ou unité de négociation sera admise ou autorisée à être représentée aux congrès, réunions, comités, groupes ou conférences (à l'exception d'une Conférence de négociation et/ou des réunions de dirigeants portant sur la mobilisation et/ou la ratification).*

## Représentation au Congrès

Les sections locales affiliées ont droit à la représentation suivante (Article 4.1.01)

<b>Base de la représentation</b>	<b>Nombre maximal de délégué(e)s</b>
1 à 100 membres	Deux délégué(e)s
101 à 200 membres	Trois délégué(e)s
201 à 300 membres	Quatre délégué(e)s
301 à 400 membres	Cinq délégué(e)s
401 à 500 membres	Six délégué(e)s
501 à 600 membres	Sept délégué(e)s
601 à 700 membres	Huit délégué(e)s
701 à 850 membres	Neuf délégué(e)s
851 à 1 000 membres	Dix délégué(e)s

Ajoutez un(e) délégué(e) pour chaque tranche supplémentaire de 500 membres ou portion majeure de celle-ci (Article 4.1.02).

## Substituts

4.1.03(b) *Au Congrès du CSCSO, la base de la représentation des délégué(e)s substituts des sections locales affiliées qui paient la capitation, est la suivante:*

<b>Nombre de membres</b>	<b>Nombre de substituts</b>
75 membres ou moins	1
76 membres à 500 membres	2
501 à 1 000 membres	3
1 001 membres ou plus	4

4.1.04 *Les sections locales qui envoient un ou plusieurs délégués qui s'identifient comme membres d'un groupe en quête d'équité (travailleurs racisés, travailleurs 2S-LGBTQ+, travailleurs en situation de handicap, travailleuses, jeunes travailleurs, travailleurs francophones et travailleurs autochtones) au Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario ont droit à un (1) délégué supplémentaire.*

## Arrérages

Pour avoir droit à une représentation au Congrès, une section locale affiliée doit avoir payé la capitation jusqu'au **31 décembre 2024** (Article 4.1.08). Ce paiement doit être reçu au plus tard le **10 février 2025**.

Les sections locales dont les paiements sont en souffrance peuvent s'inscrire et prendre des dispositions pour s'acquitter de leurs arriérés avant le début du Congrès. Toute section locale ayant encore des paiements en souffrance au début du Congrès ne recevra pas ses lettres de créance, tant que les paiements en souffrance auront été payés en totalité.

De plus, l'Article 6.7 des Statuts nationaux prévoit qu'aucun organisme en retard dans le paiement de sa capitation de deux (2) mois ou plus syndicat national n'aura droit à une représentation au Congrès.

Le nombre de délégué(e)s au congrès sera déterminé en fonction du nombre de membres pour lequel la capitation a été payée pour le dernier trimestre de l'année civile précédente.

## Fiducie d'avantages sociaux des travailleuses et travailleurs de l'éducation

Les représentants de la FASTE présenteront leur rapport annuel le **mardi 18 mars à 1h30 pm**. Conformément à l'accord de fiducie FASTE, cette réunion est ouverte à tous les membres qui sont bénéficiaires. Les sections locales n'ont pas besoin d'être affiliées au CSCSO pour y assister.

## OMERS - Présentation

Une présentation par nos représentant(e)s d'OMERS aura lieu le **mardi 18 mars à 3h30 pm**. Cette présentation est ouverte à tout membre d'OMERS. Les sections locales n'ont pas à être affiliées au CSCSO pour y assister.

## La garde d'enfants lors du Congrès

Le SCFP-Ontario, par l'intermédiaire du CSCSO, offre un service de garde d'enfants sur place aux délégué(e)s. Ce service est assuré par des éducateurs et éducatrices de la petite enfance agréé(e)s. Le service de garde d'enfants sur place est basé sur un nombre suffisant de demandes. Veuillez soumettre votre demande en remplissant le formulaire de demande de services de garde avant la date limite du **24 février 2025**.

Le lien vers le formulaire de demande de services de garde se trouve ici : [Formulaire de demande de services de garde sur place - SCFP-Ontario](#).

## Formulaire d'aide aux sections locales

Les sections locales qui répondent à certains critères, y compris les sections locales ayant moins de 100 membres à temps plein, les sections locales au nord de la rivière des Français, ou les sections locales qui sont en grève, peuvent faire une demande pour recevoir une subvention pour les frais de déplacement et les frais d'inscription.

Si vous croyez que votre section locale répond à ces critères, et qu'elle a besoin d'une subvention pour assister au Congrès, [veuillez remplir le formulaire de demande d'aide pour les sections locales](#) avant le **24 février 2025**.

## Accessibilité à notre Congrès

Le SCFP-Ontario, par l'intermédiaire du CSCSO, s'efforce de voir à ce que les personnes ayant un handicap aient un accès égal à nos conférences et événements d'une manière qui respecte pleinement leur dignité et leur indépendance. Dans toute la mesure du possible, nos services sont offerts aux personnes ayant un handicap et à d'autres de manière intégrée, à moins qu'une autre mesure soit nécessaire afin de permettre à une personne ayant un handicap d'obtenir nos services, de les utiliser ou d'en bénéficier.

Si vous avez besoin d'une interprétation en langage des signes ou de toute autre mesure d'accessibilité, veuillez soumettre votre demande en remplissant le formulaire de demande d'accès avant la date limite du **24 février 2025**.

Le lien vers le formulaire de demande d'accès se trouve ici : [Formulaire de demande d'accès - SCFP-Ontario](#).

## Le prix Activiste CSCSO



Le Prix du (de la) militant(e) est décerné à un membre dont le leadership a eu un impact significatif sur le mouvement syndical provincial et la communauté et les a renforcés. Les nominations seront acceptées jusqu'au **7 mars 2025**.

[Formulaire de nomination pour le prix Activiste CSCSO](#)

## Élections

Conformément aux Articles 10.1.01 et 10.1.04 des Règlements administratifs du CSCSO, les élections suivantes auront lieu lors du Congrès 2025 du CSCSO :

Poste	Forum électoral
<b>Secrétaire-Trésorier (Trésorière)</b>	Élection partielle, le mandat se terminant en 2027 / Élu(e) parmi l'ensemble des délégué(e)s accrédité(e)s votant(e)s
<b>Représentant(e) en santé et sécurité</b>	Élection partielle, le mandat se terminant en 2027 / Élu(e) parmi l'ensemble des délégué(e)s accrédité(e)s votant(e)s
<b>Fiduciaire</b> (mandat de trois ans)	Élu(e) parmi l'ensemble des délégué(e)s accrédité(e)s votant(e)s
<b>Vice-Président(e) Région 3</b>	Élection partielle, le mandat se terminant en 2027 / Élu(e) par les délégué(e)s accrédité(e)s votant(e)s éligibles au sein du Caucus de la région 3
<b>Agent(e) de mobilisation régional(e) – Région 6</b>	Élection partielle, le mandat se terminant en 2027 / Élu(e) par les délégué(e)s accrédité(e)s votant(e)s éligibles au sein du Caucus de la région 6
*Nouveaux postes vacants depuis le premier avis de convocation	

10.1.05(a) *Pour être admissible à l'élection ou à la réélection à quel que soit le poste, un candidat doit être un délégué accrédité au Congrès annuel.*

10.1.05(b) *Aucun délégué ne peut être nommé à un poste à moins d'être présent au Congrès annuel en tant que délégué accrédité.*



## Ordre du jour du Congrès du CSCSO 2025

### Le mardi 18 mars

<b>1:30 pm – 3:30 pm</b>	Rapport de la Fiducie d'avantages sociaux des travailleuses et travailleurs de l'éducation (FASTE)
<b>3:30 pm – 4:30 pm</b>	Rapport et présentation d'OMERS
<b>4:00 pm – 6:00 pm</b>	Inscription
<b>6:00 pm – 9:00 pm</b>	Ouverture du Congrès Plénière Plan d'action organisationnel contre le racisme – SCFP-Ontario

### Le mercredi 19 mars

<b>8:00 am – 9:00 am</b>	Inscription
<b>9:00 am – 10:15 am</b>	Rapport du Comité des lettres de créance Rapport du Président Rapport du Premier Vice-Président Rapport du Vice-Président Francophone Affaires
<b>10:15 am – 10:30 am</b>	<b>PAUSE</b>
<b>10:30 am – 12:00 pm</b>	Plan Stratégique du CSCSO
<b>12:00 pm – 1:30pm</b>	<b>LUNCH</b>
<b>1:30 pm - 3:00 pm</b>	Affaires Rapport du secrétaire-trésorier Rapport des fiduciaires Budget Voies et moyens
<b>3:30 pm – 3:45 pm</b>	<b>PAUSE</b>
<b>3:45 pm – 5:00 pm</b>	Affaires
<b>5:00 pm – 5:45 pm</b>	Forum Électoral
<b>5:45 pm* – 6:30 pm</b> *A la conclusion du forum électoral	Élection partielle – Région

## Le jeudi 20 mars

9:00 am – 10:15 am	Rapport du Comité des lettres de créance Affaires <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlements Administratifs/Résolutions</li> </ul>
10:15 am – 10:30 am	<b>PAUSE</b>
10:30 am – 11:20 am	Affaires
11:20 am – 11:40 am	Retraité(e)s - SCFP Ontario
11:40 am – 12:00 pm	Présentation Justice climatique – SCFP Ontario
12:00 pm – 1:30 pm	<b>LUNCH</b>
1:30 pm – 3:00 pm	Élections: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Secrétaire Trésorier</li> <li>• Représentant(e) en Santé et Sécurité</li> <li>• Fiduciaire (mandat de trois ans)</li> </ul> Affaires Présentation – Prix Activiste CSCSO
3:00 pm – 3:15 pm	<b>PAUSE</b>
3:15 pm to 5:00 pm	Discussion en petits groupes régionaux – Plan stratégique

## Le vendredi 21 mars

9:00 am – 9:45 am	Conférencier – Alex Caputo-Pearl – Les travailleurs de l'éducation s'unissent pour gagner (UTLA et Los Angeles Community Schools Initiative)
9:45 am – 10:30 am	Suivi sur la Campagne des Services
10:30 am – 10:45 am	<b>PAUSE</b>
10:45 am – 12:00 pm	Panel sur l'Équité
12:00 pm – 1:30 pm	<b>LUNCH</b>
1:30 pm – 3:15 pm	Éducation CSCSO-SCFP
3:15 pm – 3:30 pm	<b>PAUSE</b>
3:30 pm – 5:00 pm	Éducation CSCSO-SCFP
5:00 pm – 6:00 pm	Caucus Francophone
8:00 pm	<b>Soirée Social</b>

## Le Samedi 22 mars

<b>9:00 am – 9:15 am</b>	Assermentation des nouveaux membres du Comité Exécutif
<b>9:15 am – 9:45 am</b>	Conférencier – Violence & harcèlement contre les éducateurs Darcy Santor et Chris Bruckert (Université d'Ottawa)
<b>9:45 am – 12:00 pm</b>	Affaires et conclusion

## **Ateliers de formation du SCFP**

**Les Ateliers sont d'une durée de trois (3) heures. Les délégué(e)s en choisiront un (1).**

### **Combattre la haine par l'éducation (Cet atelier est seulement offert en anglais)**

Dans cet atelier, les participants se pencheront sur la question urgente de la haine dans notre société et sur nos lieux de travail. Grâce à une combinaison d'éducation et de travail syndical, les participants apprendront des stratégies efficaces pour combattre la haine et favoriser un environnement plus inclusif. Cet atelier couvrira les questions mondiales actuelles et leur impact sur le lieu de travail, permettant aux participants de comprendre leur rôle dans la résolution de ces problèmes et la promotion d'un lieu de travail plus sûr et plus équitable.

### **S'organiser pour le pouvoir (Cet atelier est seulement offert en anglais)**

Il s'agit d'un atelier d'introduction à l'organisation du niveau de pouvoir des travailleurs dont les syndicats ont besoin pour obtenir des améliorations à l'intérieur et à l'extérieur du lieu de travail. Les participants sont initiés aux concepts fondamentaux de l'organisation basée sur la structure, qui peuvent être utilisés pour développer le pouvoir des travailleurs à un niveau de participation élevé dans chaque syndicat local. Les participants seront brièvement initiés aux méthodes d'organisation des « blocs de construction », telles que l'identification des leaders organiques, les conversations structurées sur l'organisation et l'établissement de tableaux.

### **Construire des listes de membres (Cet atelier est seulement offert en anglais)**

Cet atelier s'appuie sur les concepts de base de l'organisation et explique aux participants comment les syndicats locaux peuvent obtenir, trier et tenir à jour les listes de membres nécessaires à l'organisation du pouvoir sur le lieu de travail. Les participants sont encouragés à apporter leurs listes de membres à cet atelier. Chaque section locale participant à la conférence est encouragée à envoyer un délégué de son exécutif local à cet atelier.

### Comprendre la santé mentale (Cet atelier est seulement offert en anglais)

Explorez le rôle des personnes déléguées syndicales dans le soutien et la représentation des membres vivant avec des problèmes de santé mentale. Apprenez comment contrer la stigmatisation et comment amorcer la conversation autour des potentiels problèmes de santé mentale d'un membre.

### Travailler avec les administrateurs et améliorer la prise de parole en public (Cet atelier est seulement offert en anglais)

L'établissement de relations avec les conseillers scolaires est souvent une occasion manquée. Cet atelier expliquera les différents types de réunions des conseils scolaires et pourquoi elles sont importantes pour les membres du SCFP. Vous apprendrez ce que font les conseillers et comment collaborer avec eux. Vous obtiendrez également des conseils pratiques pour améliorer vos compétences en matière d'art oratoire, ce qui vous aidera à mieux communiquer avec les médias et lors des réunions des conseillers scolaires. Rejoignez-nous pour apprendre à représenter efficacement votre syndicat.

### SCFP 101 (Cet atelier est seulement offert en anglais)

Dans cet atelier, les participants exploreront la structure nationale de notre syndicat ainsi que l'histoire et le cadre du CSCSO. Cet atelier donnera un aperçu des ressources disponibles et de la façon dont les membres peuvent tirer parti de ces outils pour contester efficacement les politiques gouvernementales. Les participants comprendront mieux la dynamique syndicale et apprendront des stratégies pour réussir à la fois à la table centrale et au sein de leur section locale.

### Est-ce central ou local ? » Démystifier la Loi concernant la négociation collective dans le système scolaire de l'Ontario (Cet atelier sera offert dans les deux langues)

Cet atelier analysera la façon dont la Loi de 2014 sur la négociation collective des conseils scolaires façonne les négociations collectives et les procédures de grief et d'arbitrage, dans le but de développer une analyse plus précise de ce que nous demandons réellement lorsque nous soulevons la question : « central ou local ? »



# **Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario**

## **AMENDEMENTS DES RÈGLEMENT ADMINISTRATIFS**

**Amendements des Règlements administratifs du CSCSO 2025**

**Amendement des Règlements administratifs n° 1**  
**Soumis par le Comité exécutif du CSCSO**

---

Le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario modifiera les Règlements administratifs du CSCSO comme suit : **modifier**

- 4.1.04 Les sections locales qui envoient un ou plusieurs délégués qui s'identifient comme membres d'un groupe en quête d'équité (travailleurs racisés, travailleurs ~~2S-LGBTQ+~~ **2SLGBTQIA+**, travailleurs en situation de handicap, travailleuses, jeunes travailleurs, travailleurs francophones et travailleurs autochtones) au Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario ont droit à un (1) délégué supplémentaire.

Raison d'être :

Modification d'ordre administratif

**Décision du Congrès :            Adopté                            Rejeté                            Renvoyé**

**Amendement des Règlements administratifs n° 2**  
**Soumis par le Comité exécutif du CSCSO**

---

Le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario modifiera les Règlements administratifs du CSCSO comme suit : **modifier**

- 11.4.01 Le Comité d'équité est composé de sept membres dans leur ensemble représentant chacun des groupes en quête d'équité (doit inclure les travailleurs racisés, les travailleurs ~~2S-LGBTQ+~~ **2SLGBTQIA+**, les travailleurs en situation de handicap, les travailleuses, les jeunes travailleurs, les travailleurs francophones et les travailleurs autochtones).

Raison d'être :

Modification d'ordre administratif

**Décision du Congrès :            Adopté                            Rejeté                            Renvoyé**

**Amendement des Règlements administratifs no 3  
Soumis par la section locale 5335**

---

Le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario modifiera les Règlements administratifs du CSCSO comme suit : **modifier**

11.4 Le Comité d'équité

11.4.01 Le Comité d'équité est composé de sept membres dans leur ensemble représentant chacun des groupes en quête d'équité (doit inclure les travailleurs racisés, les travailleurs 2S-LGBTQ+, les travailleurs en situation de handicap, les travailleuses, les jeunes travailleurs, les travailleurs francophones et les travailleurs autochtones).

11.4.02 ~~Les postes~~ **Les membres du comité** seront sélectionnés par le biais d'un processus de candidature **suivant les élections du Représentant des travailleurs en quête d'équité** qui prend en compte l'équité, la classification, ainsi que la représentation linguistique et régionale. Les candidats doivent être issus d'une section locale affiliée pour postuler. **L'appel d'intérêt sera envoyé à toutes les sections locales affiliées et le Comité exécutif nommera les membres du comité parmi les candidatures reçues.**

Raison d'être :

Les règlements administratifs du CSCSO n'ont jamais précisé la mise en effet du processus de candidature pour ce comité.

**Décision du Congrès :**            **Adopté**                            **Rejeté**                            **Renvoyé**

**Amendement des Règlements administratifs n° 4**  
**Soumis par le Comité exécutif du CSCSO**

---

Le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario modifiera les Règlements administratifs du CSCSO comme suit : **modifier**

9.2.14 Le salaire est conforme à l'Annexe A du Manuel des politiques du CSCSO, (plus les prestations, la paie de vacances et les cotisations de retraite), au prorata des heures réelles prises sur son travail. ~~Les heures prises sur le travail prévues pour ce poste sont de six mois, la première année du Conseil. La charge de travail sera évaluée après cette période.~~

**La fonction de secrétaire-trésorier est d'au moins 50% (temps partiel). L'horaire est déterminé en consultation avec les dirigeants. La charge de travail est évaluée en cours du processus budgétaire annuel.**

Raison d'être :

Modification d'ordre administratif - En conformité avec l'article 4.3.2 du manuel des politiques du CSCSO.

**Décision du Congrès :            Adopté                            Rejeté                            Renvoyé**

**Amendement des Règlements administratifs n° 5**  
**Soumis par la région 1**

---

Le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario modifiera les Règlements administratifs du CSCSO comme suit : **modifier**

6.1.04 Les sections locales doivent avoir en main le plus rapidement possible la convocation préalable au Congrès **avec toutes les informations prudentes**, une fois que l'heure et le lieu ont été déterminés par le Comité exécutif. Cela se fait au moins quatre (4) mois avant la date du Congrès annuel.

Raison d'être :

Les sections locales doivent être en mesure de réserver leur hébergement dans des délais raisonnables.

**Décision du Congrès :            Adopté                            Rejeté                            Renvoyé**

**Amendement des Règlements administratifs n° 6**  
**Soumis par le Comité exécutif du CSCSO**

---

Le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario modifiera les Règlements administratifs du CSCSO comme suit : **modifier**

11.1.04 Tous les frais décrits à l'article 11.1.03 doivent être payés **dans les deux (2) mois suivant la date** ~~sur réception~~ de la facture. Tout paiement accusant un arriéré de plus de deux (2) mois sera majoré d'intérêt conformément aux Statuts nationaux du SCFP (Article 13.5).

Raison d'être :

Cette modification permet d'assurer la conformité avec les Statuts du SCFP et les recommandations du rapport du commissaire.

**Décision du Congrès :**            **Adopté**                            **Rejeté**                            **Renvoyé**

**Amendement des Règlements administratifs n° 7**  
**Soumis par le Comité exécutif du CSCSO**

---

Le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario modifiera les Règlements administratifs du CSCSO comme suit : **modifier**

11.1.01 Le Comité de négociation est composé du président, du premier vice- président, du vice-président francophone, ~~et des~~ **les** vice-présidents régionaux **et le représentant des travailleurs en quête d'équité**. Le Comité de négociation a accès à tous les autres membres de comité, y compris aux groupes de référence en matière de classification à titre consultatif, au besoin.

Raison d'être :

Le représentant des travailleurs en quête d'équité doit être incluse dans tous les aspects du Conseil afin de garantir l'équité dans tout ce que nous faisons.

**Décision du Congrès :**            **Adopté**                            **Rejeté**                            **Renvoyé**

**Amendement des Règlements administratifs n° 8**  
***Soumis par la région 1***

---

Le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario modifiera les Règlements administratifs du CSCSO comme suit : **modifier**

11.1.01 Le Comité de négociation est composé du président, du premier vice- président, du vice-président francophone, ~~et des~~ **les** vice-présidents régionaux **et deux (2) membres à titre personnel**. Le Comité de négociation a accès à tous les autres membres de comité, y compris aux groupes de référence en matière de classification à titre consultatif, au besoin.

Raison d'être :

Tous les membres ne peuvent pas consacrer tout leur temps à la fonction de vice-président régional, mais ils connaissent les négociations et souhaitent faire partie de l'équipe de négociation.

**Décision du Congrès :**            **Adopté**                            **Rejeté**                            **Renvoyé**

**Amendement des Règlements administratifs n° 9**  
***Soumis par le Comité exécutif du CSCSO***

---

Le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario modifiera les Règlements administratifs du CSCSO comme suit : **Ajout**

Les versions anglaise et française des présents règlements administratifs sont toutes les deux officielles. En cas de divergence entre les deux versions des règlements administratifs, la version anglaise prévaut.

Raison d'être :

La traduction n'est pas toujours exacte entre les deux versions et il est important de déterminer la version qui prévaudra lors les deux versions des règlements administratifs sont divergentes.

**Décision du Congrès :**            **Adopté**                            **Rejeté**                            **Renvoyé**

**Amendement des Règlements administratifs n° 10**  
**Soumis par le Comité exécutif du CSCSO**

---

Le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario modifiera les Règlements administratifs du CSCSO comme suit : **Ajout**

9.11.1 Conformément à l'Article 10.1.01 et à l'Annexe C, le représentant des travailleurs blessés est élu au Congrès annuel à une majorité des voix exprimées par les délégués accrédités présents. **Les candidat(s) doit(vent) être formé(s) aux niveaux 1 et 2 de la CSPAAT dans un délai raisonnable après avoir été élu(s) à ce poste.**

Raison d'être :

Cette modification a pour but d'assurer une bonne compréhension des politiques et des lois lors de la représentation de nos membres.

**Décision du Congrès :**            **Adopté**                            **Rejeté**                            **Renvoyé**

**Amendement des Règlements administratifs n° 11**  
**Soumis par le Comité exécutif du CSCSO**

---

Le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario modifiera les Règlements administratifs du CSCSO comme suit : **modifier**

**ANNEXE E SECTIONS LOCALES DE LA REGION**

No. de région	Sections locales de la région	%
1	27, 1238, 1348, 1358, 2512, 3615, 4168, 4186, 4222, 4299, 7575	14.0
2	256, 1011, 1176, 1317, 3166, 3396, 3447, 4153, 4156, <del>4605</del> , 5100, 5200	12.3
3A	4400	
3B	<del>1196, 1280</del> , 1328, 1571, 1628, 1734, 2026, 2331, 2544, 3155, 1483, 4340, 5476	<del>23.3</del>
4	218, 997, 1310, 1453, 3987, 5555	11.2
5	1480, 1022, 1202, 1247, 1321, 1479, 2357, <del>3689</del> , 4154, 5678, 4155, 4297, 5335	11.9
6	16, 895, 1165, 1369, 2799, 4148, 4274, 4681, 4865, <b>5569</b> , 7777, 8888, <del>895</del>	3.1
7	65, 1939, 2486	0.8

Raison d'être :

Modification d'ordre administratif – Mise à jour

**Décision du Congrès :**            **Adopté**                            **Rejeté**                            **Renvoyé**

**Amendement des Règlements administratifs n° 12**  
**Soumis par le Comité exécutif du CSCSO**

---

Le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario modifiera les Règlements administratifs du CSCSO comme suit : **modifier (la version française)**

Plusieurs modifications sont proposées afin de corriger des traductions incorrectes de la version française des règlements administratifs. Dans un souci de clarté et de cohérence, nous proposons que ces modifications soient proposées et votées en un seul amendement. (Voir le document en annexe)

Raison d'être :

Comme vous le constaterez dans le texte intégral des statuts du CSCSO, version française, il y a plusieurs parties surlignées qui nécessitent des modifications et qui doivent être supprimées pour refléter la traduction correcte de l'anglais au français. Il s'agit là d'une mesure d'ordre administratif visant à garantir la cohérence du texte dans les deux langues.

**Décision du Congrès :**            **Adopté**                            **Rejeté**                            **Renvoyé**



## **Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario**

# **RÉSOLUTIONS**

**Résolutions – CSCSO 2025**

**Résolution n° 1**  
***Soumise par la section locale 2544***

---

Le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario :

Après le congrès, il transmettra à tous les dirigeants des sections locales affiliées des rapports sur les résolutions adoptées par les membres du CSCSO et assurera le suivi avec les sections locales en ce qui concerne les mesures prises à l'égard des résolutions à chaque trimestre. Cela comprendra les résolutions qui n'ont pas été présentées aux délégués lors du congrès.

Raison d'être:

Il est important que le CSCSO maintienne la transparence avec les sections locales affiliées.

**Décision du Congrès :**            **Adopté**                            **Rejeté**                            **Renvoyé**

**Résolution n° 2**  
***Soumise par la section locale 2544***

---

Le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario :

Fera campagne auprès du SCFP Ontario et du SCFP national afin qu'un représentant du CSCSO siège au comité d'OMERS en tant que véritable représentation du secteur des conseils scolaires en Ontario

Raison d'être :

Le CSCSO est la véritable représentation de tous les employés des conseils scolaires du SCFP de l'Ontario. La section locale qui siège actuellement n'est pas affiliée au CSCSO et il n'est pas juste d'avoir une seule voix versus une voix pour tous.

**Décision du Congrès :**            **Adopté**                            **Rejeté**                            **Renvoyé**

**Résolution n° 3**  
***Soumise par la section locale 2544***

---

Le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario :

Rédigera une lettre ouverte à La Faste pour ne pas avoir communiqué avec les membres sur les changements apportés à notre plan et pour avoir apporté des changements à notre plan qui sont considérés comme des concessions à nos membres en plein milieu du terme de notre convention collective.

Raison d'être:

Le SCFP national a toujours pris la position qu'il n'accepterait pas de concessions et les membres du CSCSO ont ratifié la dernière entente de principe afin de s'assurer que nous n'aurions pas de concessions.

**Décision du Congrès :**            **Adopté**                            **Rejeté**                            **Renvoyé**

**Résolution n° 4**  
***Soumise par la région 1***

---

Le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario :

Fournira une base de données avec toutes les conventions collectives des sections locales affiliées au CSCSO.

Raison d'être :

Permettre à toutes les sections locales affiliées d'examiner toutes les conventions collectives afin que les sections locales puissent améliorer leur propre disposition locale. Cela permet également à l'équipe de négociation du CSCSO de réviser et de proposer des revendications au gouvernement.

**Décision du Congrès :**            **Adopté**                            **Rejeté**                            **Renvoyé**

**Résolution n° 5**  
***Soumise par la section locale 5335***

---

Le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario :

S'engagera à étudier la possibilité d'inclure tous les Consortiums de transport scolaire du SCFP à la table de négociation centrale.

Raison d'être:

Les consortiums de transport sont tous financés par le ministère de l'Éducation de l'Ontario, mais sont exclus de la négociation centrale. Ils doivent se battre en négociation locale en ce qui concerne les salaires, les congés maladies, tout autres congés, etc...

**Décision du Congrès :**            **Adopté**                            **Rejeté**                            **Renvoyé**

**Résolution n° 6**  
***Soumise par la section locale 1571***

---

Le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario :

Lors du congrès du SCFP de l'Ontario de 2025 et du congrès national du SCFP de 2025, le CSCSO fera pression à tous les délégués pour que le SCFP de l'Ontario et le SCFP national créent un régime de retraite du SCFP en plus de notre régime de retraite OMERS actuel.

Raison d'être :

De nombreux membres du SCFP ont remarqué que le SCFP, qui est le plus grand syndicat au Canada, n'a pas de régime de retraite.

Les régimes actuels que nous avons ne sont pas suffisants pour permettre aux membres du SCFP de vivre confortablement après la retraite.

Un régime supplémentaire créé par le SCFP national et le SCFP Ontario permettra aux membres du SCFP d'aujourd'hui et de demain de vivre raisonnablement après leur retraite.

**Décision du Congrès :**            **Adopté**                            **Rejeté**                            **Renvoyé**